

Conseil Communal de Prangins
Commission des Finances

AU CONSEIL COMMUNAL DE PRANGINS

Rapport d'étude du préavis n° 28/02

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission des Finances (CF), composée de MM. Michel Augsburg, Roland Duss, Markus Eberhard, René Losey et André Piguet s'est réunie à 2 reprises, les 24 et 31 octobre pour étudier le préavis relatif au **Budget communal 2003**. M. Eberhard était excusé pour la 1^{ère} séance. En tant que Municipal des Finances, le Syndic a participé à la première séance et a répondu à toutes les questions posées, ce dont la CF le remercie.

Remarques préliminaires

- Le Budget, plus particulièrement les charges sont une autorisation de dépenser. Cependant l'équilibre avec l'ensemble des revenus est un facteur vital. La préparation d'un budget qui tient la route est une opération laborieuse : plusieurs postes sont difficiles à évaluer, par ailleurs certaines données viennent de l'extérieur, soit l'Etat, société intercommunales, entreprises,...etc.
- Le budget a été travaillé et retravaillé par chaque Municipal puis consolidé.
- Les recommandations de l'Etat pour la préparation du budget était pour l'impôt des revenus de tenir compte du montant 2001 majoré de 8% et pour l'impôt sur la fortune, du montant de 2001 majoré de 10%. La Municipalité s'est fixée des bases plus modestes, soit 5,5% de hausse pour l'impôt sur les revenus et en tenant de 40 nouveaux contribuables par an. Pour l'impôt sur la fortune une progression de 6% a été retenue.
- Nous sommes toujours en phase de transfert des charges entre l'Etat et les communes (ETACOM), le 3^{ème} et dernier train de mesure devra clore ce chapitre difficile en janvier 2004 par la bascule des charges transférées et la disparition du Fond Bavaud (220.3519).

Remarques générales

- Avant d'aborder quelques points particuliers du budget, il nous semble nécessaire d'avoir une vue d'ensemble de la marche financière de notre Commune. ComRating, société anonyme spécialisée dans l'analyse de la solvabilité des corporations de droit public avait fait en début d'année une analyse de notre Commune. Le classement fait selon une échelle internationale avait été « A », soit la moins élevée des meilleures notes (maxi AAA, mini C).
- Les paramètres pris en compte par cette société représentent un large éventail qui va de la gestion financière à la gestion des infrastructures.

- Deux banques de la place ont également analysé notre Commune selon leur propre Rating, les résultats corroborent avec l'analyse faite par ComRating.
- Ce qui avait été fait dans le domaine de l'analyse avec IDHEAP lors de l'exercice précédent est en accord avec ce qui a été exprimé ci-dessus, mais se limite uniquement au domaine financier avec les indicateurs de santé financière et de qualité de la gestion financière.
- Nous relevons que des efforts sont en cours sur les points faibles (gestion financière et gestion des infrastructures).
- Les vœux émis par la CF du dernier exercice, soit recherche d'une limite d'investissement correspondant à nos liquidités (autofinancement) ont été entendus, ceci déjà pour l'exercice 2002 (voir p. 57).
- L'indicateur de la maîtrise des dépenses courantes est considéré comme bon, rappelons à cet égard que les charges maîtrisée par la Commune sont inférieures à la moitié de la totalité des charges et que l'ensemble Factures sociales, Péréquation et Fonds Bavaud représente le 34 % des charges de ce budget.

Remarques particulières

- 210.4001 L'impôt sur le revenu, même si le montant est inférieur au calcul proposé par l'Etat, nous paraît relativement élevé, compte tenu de la situation économique actuelle, toutefois les nouveaux contribuables auront certainement une influence positive.
- 210.4002 L'impôt sur la fortune est à notre avis trop optimiste : La situation actuelle sur le plan boursier et l'environnement conjoncturel nous incitent à la prudence. Nous proposons de maintenir le montant de ce poste au niveau de 2001 par un **amendement n° 1**, soit Fr. 1'700'000.-
- 220.3520 Notre participation aux Fonds de péréquation, selon données de l'Etat transmises en juillet, était en baisse de Fr. 331'000.- ; ce calcul avait comme référence les années 1999-2000. Un deuxième courrier reçu de l'Etat après l'édition et la diffusion du budget 2003, nous signifie un changement décidé par le Grand Conseil, soit de prendre des données fiscales plus récentes. Ainsi ce poste passe à Fr. 1'484'200.- Nous proposons que ce poste soit corrigé de la manière suivante :
Amendement n° 2 : Augmentation de Fr. 1'130'000.- à Fr. 1'484'200.-

En conséquence l'excédent de revenu de Frs. 15'312.- du présent budget (récapitulatif p. 15) fait place à un déficit budgétaire de. Fr. 247'000.- + 338'888.- = Fr. 585'888.-

Au vu de ces remarques nous demandons à la Municipalité de réduire dans la mesure du possible les charges dont elle a la maîtrise de sorte à atteindre un équilibre budgétaire.

La détermination de l'autofinancement et la préparation du plan d'investissement a été faite de manière plus analytique (voir annexe p. 57). Celle-ci doit aussi être corrigée en fonction du déficit de Fr. 585'888.-, ce qui a comme conséquence une nouvelle limite d'investissement pour 2003 abaissée à Fr. 1'410'000.-

Les investissements à voter sont présentés avec leur priorité. Les objets financés par la collectivité et ceux financés par les taxes affectées sont présentés séparément . (voir annexe p. 58-60)

Conclusions

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :Le Conseil communal de Prangins

- Vu le préavis municipal N° 28/02 concernant le budget 2003,
- Ouï le rapport de la Commission des finances chargée d'étudier cet objet,
- Attendu que ce dernier a été régulièrement porté à l'ordre du jour
- Décide
- 1/ D'adopter le budget communal 2003, tel qu'amendé

Prangins, le 31 octobre 2002

La Commission des Finances

Michel Augsburger :

Roland Duss :

Markus Eberhard :

René Losey :

André Piguet :
Rapporteur

